



Déclaration du Snuipp-FSU lors du GTAA du 26 mars 2015.

Nous sommes réunis ici pour examiner des propositions concernant des collègues en difficulté. L'an dernier nous étions intervenus pour évoquer la situation des collègues, leurs situations personnelles, professionnelles, avant qu'ils ne deviennent un nom parmi nos feuilles.

Or, les conditions de travail que nous dénoncions alors continuent de se dégrader et les enseignants sont ceux qui en subissent le plus les conséquences.

Ils puisent dans leurs ressources pour atténuer les effets néfastes de la mise en œuvre des nouveaux rythmes, du manque de moyens (classes surchargées, aggravation de la difficulté scolaire et manque de formation continue). La souffrance au travail augmente, en témoigne la forte augmentation de demande de temps partiel. Dans ce contexte, les refus, prononcés dans certains départements depuis l'an dernier détériorent encore le quotidien des collègues les mettant en difficulté.

La réforme des retraites allonge les carrières et assombrit notre avenir et l'accompagnement des enseignants en fin de carrière n'est toujours pas pris en compte comme il le devrait.

De plus les possibilités d'allègement de service sont trop réduites pour faire face aux besoins réels. Nous demandons que celles-ci soient abondées et qu'elles soient rendues plus lisible. (Nombre d'ETP par département)

10 ans après la promulgation de la loi sur le handicap, les moyens spécifiques pour assurer les nécessaires allègements de services des personnels relevant du handicap ne sont toujours pas prévus. Il est regrettable qu'ils soient encore prélevés sur le contingent des allègements de service ordinaires à défaut d'une dotation spécifique.

En conséquence, le SNUipp-FSU demande cette année encore que le nombre d'ETP alloué à l'adaptation soit augmenté de façon significative. Il faut des postes pour ces collègues, sur 53 demandes seuls 26 seraient accordés, c'est trop peu. Nous notons positivement le fait qu'une latitude soit laissée aux départements pour traiter les situations d'urgence. Nous regrettons cependant que ces postes soient pris sur le contingent des postes adaptés.

Nous redemandons à ce que des groupes de travail préparatoires soient tenus en présence des délégués des personnels dans chaque département.

Le SNUipp-FSU souhaite également un suivi personnalisé pendant le temps de réadaptation et à la sortie du dispositif. Le temps partiels et la mise à la retraite contraints ne peuvent être en aucun cas des solutions aux difficultés rencontrées par ces collègues.

Le SNUipp-FSU exige également qu'on ne mette pas en concurrence les personnels en souffrance avec des personnels administratifs titulaires. Par ailleurs, nous regrettons toujours que ne puisse pas se mettre en œuvre une réelle mobilité choisie à l'intérieur de la fonction publique.